

ORDRE DU JOUR

1) Budget primitif 2018

Présentation du budget primitif 2018 par M. le Maire. Une note de présentation brève et synthétique a été transmise aux conseillers municipaux conformément à la loi NOTRE accompagnée de tableaux récapitulants les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement ainsi que les vues d'ensemble par section. Cette note est à la disposition des administrés.

RECAPITULATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES..... 995 710 €

Virement à la section d'investissement pour équilibre
du budget 30 313 €

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES..... 1 026 023 €

2) RECETTES..... 430 933 €

A ajouter excédent de fonctionnement reporté 2017 595 090 €

TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES..... 1 026 023 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) DEPENSES

Programmes –opérations individualisées..... 319 804 €

Dont

a) Restes à réaliser sur 2017 279 804 €

. travaux bâtiments communaux 24 411
. travaux à l'église 7 348
. Travaux maison Auvray 44 281
. Terrain de jeux 64 082
. Sécurité incendie 30 000
. Salle des fêtes 83 640
. PAVE-ADAP 20 000
. Acquisition de matériels 6 042

b) Nouvelles propositions 2018 40 000 €

. Travaux église 20 000
. Acquisitions immobilisations 20 000

Opérations financières..... 4 705 €

. Remboursement caution logement 2 500
. Fonds de concours versé à la CCCA 2 205
(Route de St Valery pose de rondins en bois)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT..... 324 509 €

2) RECETTES

Opérations financières..... 294 196 €

Dont

. FCTVA 8 892
(Fond de compensation de la TVA)

. Taxe d'aménagement 3 000

. Solde excédentaire
D'investissement reporté 2017 180 764

. Affectation du résultat 2017 99 040

. Caution logement 2 500

**Virement de la section de fonctionnement vers la
Section d'investissement pour équilibrer le budget : 30 313 €**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT..... 324 509 €

Le budget est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

2) Vote des taux des impôts locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les taux d'imposition locaux pour 2018. M. le Maire précise que ceux-ci ne sont pas augmentés.

Taxe d'habitation : 4.25 %

Taxe foncière sur le bâti : 2.67 %

Taxe foncière sur le non bâti : 7.98%

CFE : 7.45 %

3) Achat de terrain face à la mairie

Dans la perspective de l'obtention d'une fleur supplémentaire, M. le Maire informe le conseil que la commune souhaiterait réaliser un massif floral en face de la mairie sur le terrain en pente le long du trottoir et appartenant à M. et Mme Leclerq. M. le Maire informera le conseil de l'évolution du dossier lors d'une prochaine séance.

4) Redevance d'occupation du domaine public

Suite à une demande d'un boucher de stationner sur la voie publique une matinée par semaine, il y a lieu de fixer une redevance d'occupation du domaine public conformément à la réglementation en vigueur. Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de cette redevance d'occupation du domaine public à 1 € le mètre linéaire.

5) Questions diverses

Le repas des anciens se déroulera comme de coutume le 8 mai à l'issue de la cérémonie au monument aux morts. Les anciens de 65 ans et plus ainsi que leurs conjoints sont invités.

Un spectacle de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre intitulé « Super Münchensen » aura lieu le jeudi 24 mai à la salle polyvalente à 20 h 30. Un boîtage va être effectué.

Certains conseillers municipaux reviennent sur la réunion organisée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre concernant le mode de recouvrement pour la collecte des ordures ménagères.

M. Godefroy précise que jusqu'à maintenant les particuliers payent une taxe (TEOM) qui est calculée sur le foncier et indique que la CCCA abonde à hauteur de 35 % sur le financement du traitement des ordures. Prochainement une redevance sera appliquée en fonction du nombre de personnes par foyer (REOM). Une enquête est en cours depuis le mois de mars par la CCCA afin d'effectuer le recensement par foyer. Le paiement par les habitants de la collecte sera alors réalisé au réel.

M. Godefroy précise qu'à l'avenir, la redevance incitative (paiement à la levée) sera sûrement appliquée mais, dans un premier temps, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, les anciennes communes de Mer et Lin et de Terres de Caux se devaient d'uniformiser leur mode de paiement pour les usagers.

M. Deneuve fait le point sur la réunion du conseil d'école qui a eu lieu le 20 mars dernier. Il n'y aura pas de fermeture de classes l'année prochaine. Deux professeures des écoles vont partir dont la directrice. Le poste de direction ayant enfin été libéré par M. Le Carpentier, un poste de titulaire est vacant pour la rentrée prochaine. Les enseignants ont remercié la municipalité pour les travaux de peinture dans une des classes et pour le matériel informatique qui va être renouvelé.

La séance est levée à 22 h 30.